

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2016

STATUT GÉNÉRAL DES AAI ET DES API - (N° 4262)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 33

présenté par
M. Pancher

ARTICLE PREMIER**ANNEXE**

Rétablir l'alinéa 16 dans la rédaction suivante :

« 12 *bis*. Commission nationale du débat public ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à réintégrer la Commission nationale du débat public au sein de l'annexe qui fixe la liste des autorités administratives indépendantes.